



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN JANVIER 2018

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois de janvier 2018, le BCNUDH a documenté 744 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, soit une légère baisse par rapport aux 787 violations documentées en décembre 2017 mais un nombre supérieur à la moyenne mensuelle des violations enregistrée en 2017 (541 violations). Les agents de l'Etat sont responsables de 60% de ces violations, tandis que 40% ont été perpétrées par les groupes armés. L'activisme de ces derniers a connu une forte augmentation (+27%). Le nombre de victimes d'exécutions extrajudiciaires par des agents de l'Etat (49 victimes) et d'exécutions sommaires par des groupes armés (77 victimes) demeure préoccupant.

Près de 78% des violations documentées en janvier 2018 ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (582 violations), entraînant la mort d'au moins 105 civils dont 14 femmes. Pour le quatrième mois consécutif, les agents de l'Etat ont commis plus de violations (51%) que les groupes armés (49%) dans les zones en conflit. Parmi toutes les parties au conflit, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont les principaux responsables des violations dans ces provinces (30%), tandis que les combattants Maï-Maï Nyatura sont les principaux responsables parmi les groupes armés (10%). Plus de la moitié de ces violations a été enregistrée dans la seule province du Nord-Kivu (299 violations), qui reste la province la plus affectée, suivie du Sud-Kivu (96 violations), l'Ituri (88 violations) et le Maniema (31 violations). Le BCNUDH s'inquiète du nombre de victimes de violences sexuelles liées au conflit (44 femmes et 17 filles).

Dans les provinces non affectées par le conflit, 162 violations des droits de l'homme (22% du total). Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) sont les principaux responsables des violations dans ces provinces (45%). A l'instar des mois précédents, plus de 60% des violations commises dans les provinces non-affectées par le conflit ont été documentées dans les seules provinces du Haut-Katanga (41 violations), de Kinshasa (36 violations) et du Kongo Central (30 violations). Les violations commises par des membres de la milice Twa dans le territoire de Pweto, province du Haut-Katanga, sont une nouvelle illustration de l'inquiétante propagation des activités des groupes armés et milices dans des provinces n'étant habituellement pas considérées comme en conflit.

En janvier 2018, le BCNUDH a documenté 103 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire. Ce nombre – qui a plus que doublé en un an (47 violations en janvier 2017), démontre une persistance toujours plus importante des restrictions de l'espace démocratique depuis trois ans. Les principaux auteurs présumés de ces violations restent les agents de la PNC avec pratiquement 50% des violations documentées ce mois-ci, suivis par les militaires des FARDC (30%). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté de réunion pacifique (34 violations) ainsi qu'à la liberté et à la sécurité de la personne (29 violations). Les

membres d'organisations de la société civile (57 victimes) ont particulièrement été visés, ainsi des journalistes (six victimes).

Le mois en revue a été marqué par la répression des manifestations publiques pacifiques organisées le 21 janvier 2018 par le Comité laïc de coordination et soutenues par des partis politiques de l'opposition et des mouvements citoyens, afin d'exiger le respect de l'Accord du 31 décembre 2016 et la tenue d'élections. Au cours de cette journée de manifestations, au moins sept personnes dont deux femmes ont été tuées à Kinshasa par des agents des forces de sécurité et de défense. Par ailleurs, 47 personnes ont été blessées et 121 arrêtées arbitrairement à travers le pays. Le nombre de victimes des manifestations du 21 janvier pourrait être plus élevé, des équipes du BCNUDH s'ayant vu refuser l'accès à certaines morgues et centres de détention et ayant été chassées de certains sites par les forces de défense et de sécurité, y compris à travers des menaces et des agressions physiques, les empêchant ainsi de mener à bien leurs activités de suivi et vérification d'allégations de violations des droits de l'homme.

En janvier 2018, le BCNUDH a continué d'appuyer les activités des juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. À titre indicatif, au moins trois militaires des FARDC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC. Par ailleurs, 24 hommes ont été condamnés pour des atteintes aux droits de l'homme au sein de groupes armés. Le BCNUDH s'inquiète vivement du nombre de personnes décédées dans des centres de détention (41 personnes contre 27 le mois précédent). Des conditions de détention inhumaines, notamment l'insalubrité des lieux, la malnutrition et le manque de soins appropriés apportés aux détenus malades, sont la principale cause de ces décès.

En janvier 2018, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 18 activités de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme. Ces activités ont été organisées par le BCNUDH ou conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires, notamment dans les provinces de la Tshopo et du Nord Kivu. Elles ont porté sur les notions de base des droits de l'homme et du droit international humanitaire, les droits de l'homme et les libertés publiques en période électorale, la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, et la protection des victimes, des témoins, du personnel judiciaire et des défenseurs des droits de l'homme en RDC. Au total, ces activités ont connu la participation de plus de 882 personnes, avec un 20% de femmes.